

PROVISOIRE

E/1997/SR.19
15 octobre 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 1997

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 19ème SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 8 juillet 1997, à 15 heures

Président : M. GALUSKA (République tchèque)

puis : M. HENZE (Allemagne)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

ACTIVITES OPERATIONNELLES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA
COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT :

- c) RAPPORTS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU PROGRAMME DES
NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT/FONDS DES NATIONS UNIES POUR
LA POPULATION, DU FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE ET DU
PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (suite)
- d) COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT
(suite)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.97-62671 (F)

La séance est ouverte à 15 h 10.

ACTIVITES OPERATIONNELLES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT :

- c) RAPPORTS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT/FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION, DU FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE ET DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (point 3 c) de l'ordre du jour) (suite) (E/1997/34 et Add.1, E/1997/49 et E/1997/79)

Le PRESIDENT croit comprendre que le Conseil souhaite prendre note du rapport annuel de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement au Conseil (E/1997/79) ainsi que du rapport du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (E/1997/34 et Add.1).

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM) sur les révisions proposées aux règles générales du Programme (E/1997/49). Il y a un mois, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a approuvé ces révisions.

M. MEYER (Luxembourg), prenant la parole au nom de l'Union européenne, dit que les révisions proposées ont pour objectif de mettre les règles générales en concordance avec les résolutions récentes de l'Assemblée générale sur la restructuration et la revitalisation des Nations Unies, tout en les mettant à jour pour qu'elles reflètent diverses décisions du Conseil d'administration du PAM et le mandat même du Programme, afin de clarifier ses fonctions ainsi que ses mécanismes de coopération avec la FAO et les autres agences et organisations pertinentes.

Tout en appuyant les révisions qu'il est proposé d'apporter aux règles générales du PAM, les pays membres de l'Union européenne notent que seul le premier paquet de réformes des Nations Unies est mis en oeuvre à ce jour et que le PAM est partie intégrante du processus de restructuration et de revitalisation en cours des secteurs économique et social des Nations Unies.

Le PRESIDENT croit comprendre que le Conseil souhaite prendre note du rapport (E/1997/49), approuver les révisions qui figurent dans son annexe et les transmettre à l'Assemblée générale.

Il en est ainsi décidé.

- d) COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT (point 3 d) de l'ordre du jour) (suite) (A/52/39)

Le PRESIDENT pense que le Conseil souhaite prendre note du rapport du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement (A/52/39).

Il en est ainsi décidé.

Dialogue avec les équipes de pays

Cambodge (suite)

M. KOSHOVOY (Fédération de Russie) déclare que les activités de programme au Cambodge permettent de comprendre les mécanismes qui favorisent une interaction effective au sein du système des Nations Unies ainsi qu'avec d'autres acteurs au niveau du pays, dans les domaines du maintien de la paix, du redressement et de l'aide au développement aux fins de la création de capacités. D'autres programmes de pays pourraient s'inspirer de l'expérience du Cambodge qui devrait aussi être prise en compte dans les réformes opérationnelles.

Sénégal

Mme SORGHOMOULINIER (Coordonnatrice résidente du Programme des Nations Unies pour le développement au Sénégal) dit que l'équipe des Nations Unies au Sénégal bénéficie d'un bon rapport de confiance avec le Gouvernement, la société civile et ses autres partenaires et que les responsables de l'action gouvernementale la consultent fréquemment sur des questions telles que la lutte contre la pauvreté et le chômage.

Traçant les grandes lignes du cadre de la coopération des Nations Unies, l'oratrice précise que l'économie sénégalaise amorce une reprise grâce à des réformes structurelles, mais que la situation sociale est un sujet de graves préoccupations, eu égard à un taux de croissance démographique de 2,7 % et à une urbanisation rapide. La couverture sanitaire s'est sensiblement dégradée pendant la dernière décennie. En dépit de ce qui a déjà été fait sur le plan législatif et sur d'autres plans pour la promotion de la femme, de nouveaux efforts restent nécessaires.

Il existe une volonté politique réelle d'inverser les tendances négatives des secteurs de l'éducation, de l'emploi et de l'environnement, par exemple, comme l'indique le IX^{ème} plan du Gouvernement intitulé "Compétitivité et développement durable, 1996-2001", dont s'est inspirée

la note de stratégie du pays. En outre, des lois récentes favorisent la participation locale au développement du pays.

M. COULIBALY (Fonds des Nations Unies pour la population) dit que l'assistance des Nations Unies au Sénégal a été fournie en priorité dans les

domaines de l'enseignement, des femmes et des enfants, de l'emploi, de la lutte contre la pauvreté et de l'économie.

En ce qui concerne le renforcement des capacités des nationaux, les Nations Unies ont contribué à former des volontaires pour l'enseignement élémentaire et à encourager la participation des individus à la gestion de projets de développement local, l'objectif étant de mettre les organisations non gouvernementales mieux à même de traiter les problèmes à connotation démographique.

La coopération pour le développement humain a notamment porté sur la formation de divers personnels : une équipe nationale de consultants auprès des entreprises, des experts des pêches, des infirmières capables de prendre en charge des grossesses à risque et des cas de SIDA. Des organisations communautaires ont été mises en place dans les domaines de l'hydraulique villageoise et de la promotion économique des femmes. Un soutien a aussi été fourni en priorité pour la préservation de la biosphère, l'assistance technique à des laboratoires scientifiques, la préservation du patrimoine culturel et la formation de spécialistes en nouvelles techniques de communication.

Les divers organismes et institutions des Nations Unies ont participé conjointement et solidairement à une multiplicité de projets d'une importance capitale pour le renforcement des capacités nationales et l'amélioration de l'infrastructure de gestion d'institutions publiques et privées dans différents domaines : suivi écologique, pédologie, agrométéorologie, normalisation, entreprise privée, industrie, transport, santé (vaccination et planification familiale), emploi, communication, agriculture, sylviculture, droits de la femme, sensibilisation à la lutte contre les drogues, sécurité alimentaire, notamment. L'exode des compétences pose un autre problème. D'autre part, l'équipe a engagé un dialogue avec le Gouvernement au sujet de la durabilité future des opérations, en l'absence de financement des Nations Unies.

M. SOBHY (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) dit que, grâce à la diligence de la coordonnatrice résidente et du fait que toutes les institutions croient à la coopération, le système des coordonnateurs résidents fonctionne extrêmement bien au Sénégal et permet l'échange et la transparence des informations. Une coordination fortement structurée existait dans le pays bien avant que le processus de réforme des Nations Unies ait été engagé et s'étendait à d'autres partenaires comme les donateurs bilatéraux et multilatéraux.

Les chefs d'agences se réunissent tous les deux mois, voire plus fréquemment si nécessaire. L'équipe des Nations Unies collabore étroitement avec le Gouvernement à la rédaction d'évaluations conjointes et de notes de stratégie de pays. Les différents partenaires ont aussi participé à de nombreuses activités comme le programme national de lutte contre la pauvreté. Le Gouvernement, d'autres Etats Membres, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) se sont aussi associés pour exécuter divers programmes. Les activités interinstitutions ont été harmonisées dans les domaines de la santé (en particulier de la santé maternelle), de la nutrition, de l'emploi, de la promotion de la femme et du SIDA.

Les donateurs participent étroitement aux travaux du Groupe de coordination dont la Banque mondiale et le PNUD assurent conjointement la présidence et qui a créé divers sous-groupes thématiques.

Mme ZAOUDE (Fonds de développement des Nations Unies pour la femme) dit qu'au Sénégal l'UNIFEM est un réseau de coordination qui joue depuis neuf ans un rôle de centre d'échange d'informations entre les organismes des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et les ONG internationales en vue d'éviter les doubles emplois et de susciter des synergies. L'UNIFEM a obtenu de bons résultats en matière de mobilisation des ressources et de coordination car la volonté politique nécessaire pour garantir la réussite de la collaboration et de l'utilisation efficace de ressources limitées dans l'intérêt de tous existe à tous les niveaux.

M. OBANYA (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) dit que la mobilisation des ressources se fait à deux niveaux, celui des agences du système des Nations Unies et celui de l'Etat sénégalais. Si chacune des agences se doit d'agir dans les limites de son mandat, des efforts louables ont été faits pour mobiliser un financement supplémentaire pour les activités sur le terrain. Le Gouvernement néerlandais a financé divers programmes, notamment ceux de l'UNIFEM et de l'UNESCO, et d'autres sources ont fourni des fonds, notamment des ONG, des institutions bilatérales, le secteur privé et, pour l'UNICEF, des communautés locales.

Il est de plus en plus fréquent que deux ou plusieurs organismes des Nations Unies assurent le financement conjoint de programmes. Par le passé, les activités des différents organismes étaient financées par leurs sièges respectifs, mais la mobilisation des fonds se fait de plus en plus souvent, partiellement au moins, au niveau de Dakar.

La coordination avec le Gouvernement s'effectue par le biais des réunions du Groupe consultatif et de tables rondes sectorielles. A la

troisième réunion du Groupe consultatif, qui s'est tenue à Paris en juillet 1995, les donateurs ont favorablement accueilli la stratégie du Sénégal pour un développement durable, 1995-2001; une table ronde sectorielle réunissant les donateurs pour l'examen de questions relatives à la santé et aux femmes s'est tenue pendant le premier semestre de 1997. Le système des Nations Unies a fourni une aide au Gouvernement avant, pendant et après ces réunions. L'Initiative spéciale du système des Nations Unies, pour l'Afrique comprend des projets dans les domaines de l'éducation de base et de la gouvernance qui sont mis à exécution en étroite collaboration avec le Gouvernement.

L'UNESCO projette d'évaluer ses activités dans le domaine de la mobilisation des ressources et en particulier de rechercher un financement additionnel pour des projets intéressants dans deux secteurs mentionnés dans la note de stratégie de pays, à savoir la lutte contre la pauvreté et l'appui au secteur privé. Elle espère également améliorer la mobilisation des ressources au niveau local.

Enfin, l'orateur insiste sur l'importance de la mobilisation des ressources humaines aux niveaux des institutions des Nations Unies, de la fonction publique, des ONG et de la société civile.

M. TANKARI (Organisation mondiale de la santé) dit qu'en raison du nombre et de la diversité des fonds, des programmes et des institutions spécialisées représentés au Sénégal, il est assez difficile d'évaluer l'impact du mécanisme de coordination sur le développement des programmes et le renforcement des capacités nationales. Néanmoins, dans le domaine de l'élaboration des politiques et programmes nationaux, les organisations du système des Nations Unies ont fréquemment joué un rôle de catalyseur en offrant des possibilités de coopération et de consultations entre les bailleurs de fonds et le Gouvernement. L'orateur cite à titre d'exemple le processus préparatoire de la formulation du document de stratégie et du plan pour un développement durable pour la période 1995-2000, le programme d'investissements publics, le programme de lutte contre la pauvreté, la politique nationale de l'emploi, les plans d'action de la femme et de l'enfant, le plan de développement sanitaire et social et le cadre réglementaire d'intervention des ONG au Sénégal.

S'agissant de l'exécution des programmes, la coordination étroite qui existe entre les organisations intéressées prend des formes diverses et variées comme la participation réciproque aux réunions des comités de pilotage des projets, les consultations avant l'élaboration de plans d'action annuels, des visites communes sur le terrain, etc. Cette coordination a permis

d'améliorer l'exécution des programmes dans plusieurs secteurs grâce à l'harmonisation des activités, à la prévention des doubles emplois et au renforcement de l'activité opérationnelle. Certains mécanismes de coopération sont ouverts aux organismes de la société civile, ce qui permet à ceux-ci de participer aux discussions portant sur des questions d'intérêt national ainsi qu'au processus de prise de décisions.

Mme SORGHO-MOULINIER (Coordonnatrice résidente du Programme des Nations Unies pour le développement au Sénégal) dit que le besoin de coordination se fait particulièrement sentir au Sénégal en raison du nombre d'organismes bilatéraux et multilatéraux qui participent aux activités opérationnelles pour le développement dans le pays. En 1995, l'aide publique au développement (APD) fournie au Sénégal a représenté au total 65 dollars par habitant. Le Gouvernement a fait de grands efforts, surtout les deux dernières années pour organiser la coordination sectorielle en particulier pour la santé et la promotion de la femme, mais il reste encore beaucoup à faire et le rôle des Nations Unies demeure capital pour la coordination de l'aide extérieure.

Le système des Nations Unies doit lui-même prendre des mesures pour écarter les obstacles qui entravent la coordination en améliorant la programmation commune et en étendant sa portée. Cela a déjà été fait dans quelques cas, par exemple pour le programme de santé maternelle cofinancé par les membres du Groupe consultatif mixte des politiques et l'OMS ainsi que pour le programme de nutrition communautaire cofinancé par la Banque mondiale, le PAM et des bailleurs de fonds bilatéraux (Allemagne et Pays-Bas). Il faudrait que cette pratique s'étende.

On espère toutefois que les travaux relatifs à une évaluation commune de pays qui, comme cela a été noté, sont déjà très avancés, pourront être accélérés et que l'harmonisation des procédures financières et administratives pourra être renforcée. L'équipe qui est sur place a commencé à étudier la possibilité d'avoir des services communs dans la pratique et il faut maintenant que les divers sièges s'entendent sur l'interprétation à donner aux concepts de l'approche-programme et de l'exécution nationale. Il faudrait aussi que les bailleurs de fonds prennent des engagements financiers portant sur une période suffisamment longue pour permettre l'harmonisation des cycles de programmation et des plans de développement du pays.

Il est souhaitable que les sièges des diverses institutions montrent leur soutien au système des coordonnateurs résidents en fournissant des ressources supplémentaires. A l'heure actuelle, seul le PNUD fournit un appui financier au titre de la coordination. Les équipes de pays devraient avoir la possibilité de participer aux modules de formation organisés par l'OIT à son

Centre de Turin. Le succès global du mécanisme de coordination doit être évalué en fonction de l'amélioration de la capacité du Gouvernement du pays de prendre l'initiative et d'assurer la continuité des activités opérationnelles. L'oratrice donne aux membres du Conseil l'assurance que l'équipe qui est sur place au Sénégal est fermement déterminée à faire progresser la coordination.

M. LUNDBORG (Suède) félicite les membres de l'équipe de pays de leurs exposés très pertinents; à propos du financement des activités de développement au Sénégal, il demande quel est le rapport existant entre le budget global des Nations Unies pour le pays et l'APD totale. Il lui semble qu'au Sénégal les institutions spécialisées et les divers programmes et fonds ont les mêmes activités. L'Assemblée générale a souligné à plusieurs reprises dans des résolutions que le rôle des institutions spécialisées devrait être normatif plutôt qu'opérationnel. Le représentant de la Suède souhaite donc savoir s'il existe au Sénégal une différence entre le rôle de ces institutions et celui des programmes et des fonds. La Banque mondiale, par exemple, déclare participer de plus en plus activement à la création de capacités. En est-il ainsi au Sénégal et, dans l'affirmative, quelle différence y a-t-il entre les activités du PNUD et celles de la Banque mondiale dans ce domaine ?

Mme DIALLO (Observatrice du Sénégal) dit que le plus grand défi que les pays africains sont appelés à relever au XXI^e siècle est celui du développement durable. Le soutien des pays donateurs et de la communauté internationale est capital pour la coordination des efforts faits dans ce sens par les pays. Le système des Nations Unies est le cadre central de cette coopération internationale.

Le développement tel que le conçoit le Gouvernement sénégalais se fonde sur les principes de paix, de sécurité et de démocratie. Le Gouvernement considère en outre que le processus devrait reposer sur le développement de l'être humain et que son objectif ultime doit être la prospérité pour tous. En conséquence, il s'est réjoui de la coopération de toutes les organisations représentées à Dakar. Cette coopération a été franche et sincère et l'observatrice du Sénégal remercie les chefs et le personnel de toutes les agences concernées.

Le système des Nations Unies a pris une part importante à la création d'un climat propice à l'environnement. Toutefois, bien que le PIB ait augmenté les trois dernières années, des problèmes subsistent, notamment en matière de lutte contre la pauvreté ainsi que dans les secteurs de la santé et de l'enseignement. Le plan final d'ajustement structurel qui avait été convenu avec le FMI est entré dans sa dernière phase et Mme Diallo se demande si les Nations Unies ont pris ce nouvel élément en considération. Elle souhaite

savoir dans quelle mesure les programmes et les ressources affectées au Sénégal pourraient être réorientés vers les secteurs clés de la santé et de l'éducation.

Mme DURRANT (Jamaïque) dit que le dialogue avec les équipes de pays qui se fonde sur l'expérience acquise sur place a une grande importance pour le Conseil. Elle note que l'échec ou la réussite de beaucoup de programmes de pays dépend de la capacité du coordonnateur résident en poste de mobiliser un complément de ressources autres que des ressources de base. Elle se demande si le Sénégal a besoin d'assistance dans ce domaine. Elle s'interroge aussi sur les modalités d'application de la coopération technique entre pays en développement (CTPD) qui se prêtent particulièrement bien à la coordination au Sénégal. Elle souhaiterait avoir des précisions sur le rôle de la CTPD dans la programmation de pays en général et, plus particulièrement, sur la nécessité d'une assistance du PNUD et du Groupe spécial de la CTPD.

Mme SIRVE (Finlande) demande quelle sont les difficultés actuellement rencontrées dans la mise en oeuvre de la planification commune et si des efforts ont déjà été faits pour procéder à une évaluation commune. Elle souhaite aussi savoir quelles sont les questions de décentralisation qui sont traitées au niveau du pays. Les informations présentées sur la mobilisation des ressources sont particulièrement intéressantes; la représentante de la Finlande demande à la représentante du PNUD quels ont été les résultats obtenus au Sénégal par le mécanisme de collecte de fonds.

M. ALOM (Bangladesh) a noté que le Sénégal possède un programme éducatif national. Il souhaiterait avoir davantage de précisions au sujet du rôle du coordonnateur résident dans le développement du secteur de l'enseignement et de la coordination concrète existant en matière de ressources, de planification et d'évaluation.

M. ACEMAH (Ouganda) se référant à la position géographique de la Gambie qui jouxte le Sénégal demande s'il existe un mécanisme de coordination des activités opérationnelles des Nations Unies dans ces deux pays et, dans l'affirmative, quelle est son efficacité.

Mme SORGHO-MOULINIER (Coordonnatrice résidente du Programme des Nations Unies pour le développement au Sénégal) précise que, d'après le rapport du PNUD sur la coopération pour le développement en 1995, la coopération technique fournie cette année-là par le système des Nations Unies représentait 11 % environ de l'APD. Le soutien renforcé fourni au Sénégal par le FMI et la Banque mondiale au titre de la balance des paiements représentait

61 % de cette aide, les projets d'investissement 28 % et l'aide alimentaire d'urgence 3 %. Mme Sorgho-Moulinier demandera à certains de ses collègues de répondre à la question concernant les rôles respectifs des institutions spécialisées et des fonds et des programmes dans les activités opérationnelles. Elle pense qu'il est souhaitable que les institutions spécialisées continuent à jouer leur rôle normatif, car cela garantit la neutralité des conseils donnés au Gouvernement. La question qui a été posée au sujet de l'intervention du PNUD et de la Banque mondiale dans la création de capacités est particulièrement pertinente. Le PNUD doit organiser en juillet 1997 à Addis Abeba un forum africain sur la gouvernance et simultanément à New York un colloque sur la question. D'autre part, les gouverneurs africains de la Banque mondiale viennent de présenter un rapport à ce sujet. Sur le terrain l'équipe de pays a mis à profit le passage de plusieurs missions spécialisées venues de Washington et de New York pour aider le Gouvernement à définir un programme national de gouvernance incluant la création de capacités. La représentante du PNUD formule l'espoir qu'une mission commune pourra être envoyée en temps utile en réponse à la demande d'aide du Gouvernement pour l'élaboration d'un programme national.

Elle a été heureuse d'entendre l'observatrice du Sénégal dire que le Gouvernement sénégalais partage les sentiments de l'équipe de pays quant au climat de confiance dans lequel s'inscrivent leurs relations. Les stratégies

adoptées par le Gouvernement sont en parfait accord avec les recommandations de l'équipe telles qu'elles figurent dans le document qui a été distribué au Conseil.

L'observatrice du Sénégal a demandé plus particulièrement ce qu'il adviendrait des activités opérationnelles lorsque l'ajustement structurel aurait été terminé. La réponse à cette question c'est que l'équipe de pays est prête à aborder une nouvelle étape. Ces deux dernières années, les membres de l'équipe ont aidé le Gouvernement à formuler une stratégie et un plan de lutte contre la pauvreté. Ils ont contribué à établir un diagnostic et à déterminer les régions prioritaires et les populations cibles. Il y aura néanmoins un temps de latence avant que la croissance économique résultant de l'ajustement structurel puisse elle-même entraîner des progrès sociaux.

Du fait que le Sénégal a une longue expérience en matière de CTPD le Groupe spécial de la CTPD à New York l'a choisi comme pays pivot. Un programme élargi de CTPD est en cours d'élaboration et pourra être présenté au début de 1998. L'oratrice demande au représentant de l'UNICEF de répondre à la question concernant la capacité des diverses organisations de collecter des fonds supplémentaires.

La représentante de la Finlande a posé une question au sujet de l'évaluation commune. A l'heure actuelle, la base de cette évaluation est la note de stratégie de pays mais des travaux ont été entrepris au sujet de l'évaluation commune de pays et, de l'avis de l'oratrice, ces travaux pourraient être terminés d'ici au premier trimestre de 1998.

Le représentant du Bangladesh a posé une question au sujet de la coordination pour un programme éducatif commun. L'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique qui a été adoptée en mars 1996 a offert une excellente occasion de réunir toutes les organisations du système des Nations Unies ainsi que tous les donateurs bilatéraux et multilatéraux pour encourager les activités opérationnelles dans l'enseignement. Des réunions préliminaires ont eu lieu avec le Ministre de l'éducation de base et le Gouvernement a exprimé le voeu qu'un programme commun des Nations Unies soit mis en place pour promouvoir l'éducation de base. L'Administrateur du PNUD a été prié en sa qualité de coprésident du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO) d'appeler l'attention des organes directeurs de la Banque mondiale et de l'UNESCO sur cette demande; la Banque mondiale, l'UNESCO, le PNUD et l'UNICEF se sont donc

réunis pour élaborer un programme commun de promotion de l'enseignement de base qui pourra être présenté aux donateurs au début de 1998.

Un autre programme commun est le programme pilote de lutte contre la pauvreté. Le Fonds d'équipement des Nations Unies a accepté de participer à son élaboration et plusieurs donateurs bilatéraux ont manifesté leur intérêt. Un séminaire s'est tenu dans l'est du Sénégal avec la participation de représentants d'ONG, d'organisations villageoises et communautaires et de l'ensemble de la population.

En ce qui concerne la coordination entre la Gambie et le Sénégal et avec la Guinée-Bissau, autre pays limitrophe du Sénégal, une certaine assistance est fournie au niveau administratif mais la coopération n'existe pas encore du point de vue de programmes concrets.

M. SOBHY (Fonds des Nations Unies pour l'enfance), répondant à la question de la représentante de la Jamaïque sur les ressources autres que les ressources de base et les ressources complémentaires précise qu'au cours de la période allant de 1991 à 1996, en sus des recettes provenant de la vente de ses cartes de vœux, l'UNICEF a réuni entre 16 et 17 millions de dollars grâce à des démarches auprès des Gouvernements, aux activités de ses comités nationaux et au secteur privé.

En réponse à la question posée par la représentante de la Finlande, M. Sobhy précise que le fonctionnement de l'UNICEF est beaucoup plus décentralisé que celui d'autres institutions et que ses représentants jouissent d'une grande liberté pour décider de ce qu'il convient d'inclure dans les programmes de pays, tout en tenant compte bien évidemment des priorités du gouvernement bénéficiaire.

M. OBANYA (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) dit, en réponse à la question posée par le représentant de la Suède, que l'UNESCO a un rôle essentiellement normatif mais qu'elle fournit aussi un soutien technique aux autres agences implantées localement, en coopérant par exemple avec le PNUD et la Banque mondiale aux préparatifs et aux suivis de conférences. De même, l'UNESCO a coopéré avec la Banque dans le contexte du programme de mise en valeur des ressources humaines au Sénégal, l'exécution nationale se faisant avec l'appui de l'UNESCO.

La Coordonnatrice résidente a mentionné l'Initiative spéciale pour l'Afrique; là encore l'UNESCO a organisé et effectué l'étude préliminaire réalisée avec le soutien financier d'autres institutions. Presque tous les pays ont un programme sur l'éducation et la population et l'UNESCO coopère avec le FNUAP en apportant des idées et en fournissant une formation jusqu'au moment où un noyau suffisant de personnel local pourra prendre en charge

l'exécution du programme; le rôle de l'UNESCO, toujours en association avec le FNUAP, deviendra alors un simple rôle de suivi.

La décentralisation est en cours dans toutes les institutions; ces dernières années, l'UNESCO a porté le nombre de ses bureaux africains de trois à 21. La décentralisation s'applique aussi aux responsabilités et l'orateur, en sa qualité de directeur du Bureau régional de l'UNESCO au Sénégal, peut personnellement décider de modalités d'exécution des programmes.

Il confirme au représentant du Bangladesh que le Sénégal a effectivement une politique nationale d'éducation et que l'UNESCO agit dans ce secteur depuis 1985. Là aussi la coopération est étroite avec les autres agences en ce qui concerne divers aspects de la politique de l'éducation.

En réponse au représentant de l'Ouganda, M. Obanya dit que, pour l'UNESCO, le seul secteur de coopération transfrontière avec la Gambie, est le secteur des langues nationales communes aux deux pays, dans lequel la mise en commun du matériel permet de réduire les dépenses.

M. TANKARI (Organisation mondiale de la santé), se référant aux questions qui ont été posées sur le rôle des institutions spécialisées, dit que l'OMS a engagé il y a déjà plusieurs années un processus de réforme. Il est certes essentiel que l'OMS conserve son rôle normatif s'agissant de pays d'Afrique en développement comme le Sénégal, mais il est également essentiel qu'elle continue à fournir un appui technique au niveau des pays pour répondre à leurs besoins pressants.

M. SANGONE (Banque mondiale), en réponse au représentant de la Suède, dit que la Banque est très active dans le domaine de la création de capacités, en général aux niveaux microéconomique et sectoriel, notamment dans le secteur privé. Elle élabore actuellement en coopération avec la FAO et avec le Gouvernement sénégalais une stratégie de développement agricole en vue d'un programme d'investissement. Avec le PNUD, elle contribue à l'amélioration des services publics. Aucune organisation ne peut traiter à elle seule toute la gamme des problèmes de développement et les mots clés sont ceux de complémentarité et de synergisme.

En réponse à une question de l'observatrice du Sénégal, M. Sangone dit que, maintenant que les principales réformes structurelles ont été menées à bien, la Banque se préoccupe de plus en plus du secteur social, en partant du postulat qu'elle n'aura plus jamais à traiter de problèmes macroéconomiques et que l'Etat se concentrera sur les activités de base en faisant appel s'il y a lieu au secteur privé.

M. Henze (Allemagne), Vice-Président, prend la présidence.

M. BAHAMONDES (Canada) félicite la représentante du PNUD de son exposé et se déclare satisfait des recommandations qui sont présentées. Il aurait toutefois souhaité que l'on prête davantage d'attention aux domaines d'action dont le fonctionnement laisse à désirer. La Coordinatrice régionale a évoqué la nécessité de disposer d'un mécanisme de consultation global pour faciliter la tâche des donateurs et l'orateur se demande ce qu'il faudrait faire pour créer un groupe de cette nature au Sénégal.

S'agissant de l'évaluation, M. Bahamondes souhaiterait savoir quelle place est faite au potentiel qu'offre l'approche thématique. A propos de la coopération entre les fonds et les programmes et les institutions spécialisées, il connaît bien les arrangements faits par le PNUD mais souhaiterait savoir s'il existe des accords analogues entre les fonds et les programmes et les autres institutions. Il souhaiterait aussi avoir des précisions sur le temps que les coordonnateurs résidents consacrent à leurs activités de coordination.

M. HEARD (Royaume-Uni) dit que la note de stratégie de pays et le cadre d'aide au développement des Nations Unies occupent une place de plus en plus grande; il serait donc intéressant de savoir dans quelle mesure les dates de début et de fin des programmes sont synchronisées et si les efforts se poursuivent dans cette direction. Le représentant du Royaume-Uni souhaiterait aussi connaître la place faite à l'exécution de projets communs et à l'application de l'approche-programme.

Il serait aussi intéressant de savoir ce que l'on peut attendre d'une réforme plus vaste des Nations Unies. La possibilité pour les organismes des Nations Unies d'utiliser des locaux communs et des services communs a été évoquée. La durabilité des activités engagées par des organismes des Nations Unies et la capacité des autorités nationales de les poursuivre sont aussi d'importance. Il a été beaucoup question de coordination et le représentant du Royaume-Uni se demande si la création d'une capacité nationale de coordonner l'aide est suffisamment prise en compte.

M. ROHNER (Observateur de la Suisse) dit que l'exposé de la Coordinatrice résidente ainsi que les réponses apportées aux questions posées indiquent qu'une "culture de coordination" s'est solidement implantée au Sénégal. Comme le représentant du Royaume-Uni, il estime qu'il est important que les autorités nationales instaurent elles-mêmes la coordination; la Coordinatrice résidente a donné à entendre qu'il restait beaucoup à faire à cet égard.

L'observateur de la Suisse a appris avec étonnement que de grandes améliorations pourraient encore être introduites dans l'application de l'approche-programme. Il s'interroge sur les économies qui pourraient être réalisées grâce à l'utilisation de services communs. Des facilités sous-régionales ont été mentionnées dans l'optique de ce que le PNUD appelle la "gestion du changement". L'éventualité d'arrangements de cette nature n'a peut-être pas encore été prise en considération mais l'orateur est convaincu que les organisations qui sont représentées au sein de l'équipe ont la capacité d'apporter une contribution tant au niveau sous-régional qu'au niveau régional.

Les résultats obtenus au Sénégal pourraient peut-être être présentés comme une étude de cas qui ferait mieux connaître des autres pays et de l'opinion publique les activités des Nations Unies en faveur du développement; il faudrait envisager sérieusement de les publier sous forme de brochure ou de plaquette.

M. UIJTERLINDE (Pays-Bas) déclare que la coordination d'organisations aussi nombreuses constitue certainement une tâche redoutable. Il souhaiterait avoir des précisions sur la collaboration entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, la Banque mondiale, notamment, s'agissant plus particulièrement des programmes visant à éliminer la pauvreté et de l'élaboration de stratégies nouvelles dans ce domaine, objectif pour la réalisation duquel des fonds d'affectation spéciale ont été créés.

M. CHATAIGNER (France) s'intéresse lui aussi à la question des locaux communs et se demande s'il serait faisable de construire à Dakar un bâtiment unique qui abriterait tous les organismes et institutions des Nations Unies travaillant dans le pays. Il est évident que beaucoup dépend de la personnalité et des capacités des coordonnateurs résidents; ceux-ci sont-ils nommés en fonction d'un système ou d'une procédure de sélection? Il est essentiel, a-t-on dit, d'avoir foi dans la coordination, mais comment peut-on inculquer cette foi? Par une formation plus poussée dans le cadre du Centre OIT de Turin peut-être? Le siège de chaque organisation pourrait aussi faire une évaluation rigoureuse et le représentant de la France se demande si ce processus est actuellement en cours. Dans la mesure où une approche terre à terre peut apporter une contribution, il faut bien se dire qu'il est peu probable que ce type d'approche émane des décisions du Conseil ou de l'Assemblée générale; il semble qu'elle se dégagerait plus probablement d'une expérience concrète sur le terrain.

La meilleure méthode de partage des informations entre les divers organes consisterait peut-être à ce qu'ils procèdent à des échanges de personnel. M. Chataigner s'interroge sur le point de savoir si les divers programmes de réforme interne institués par les différents organes fonctionnent en convergence ou au contraire divergent.

Il souhaite demander au représentant de l'UNICEF s'il considère que certaines des améliorations apportées à ses méthodes de gestion pourraient être étendues à d'autres organismes. Il souhaiterait d'autre part savoir si l'Initiative spéciale pour l'Afrique ouvre des perspectives de promotion de la coordination entre les différents organismes.

Mme SORGHO-MOULINIER (Coordonnatrice résidente du Programme des Nations Unies pour le développement au Sénégal) dit, pour répondre à la question soulevée par le représentant du Canada, qu'un domaine dans lequel des améliorations pourraient certainement être apportées est celui de l'absence d'un mécanisme global de consultations entre les donateurs et les Gouvernements. Le Groupe consultatif qui existe actuellement s'est réuni en 1995 après une interruption de huit ans. Le Gouvernement et les donateurs ont reconnu lors de cette réunion que la coordination était l'une des priorités du Gouvernement mais qu'un appui de la Banque mondiale était nécessaire.

S'agissant de la coopération entre les fonds et les programmes et les institutions spécialisées, en particulier dans les domaines de la programmation et de l'exécution, l'oratrice fait observer que cette question extrêmement importante est liée à celle de l'exécution nationale. Il ressort d'une évaluation faite en 1994 par le PNUD qu'en ce qui concerne le Sénégal les institutions spécialisées n'ont pas été au départ suffisamment associées à la programmation et à l'exécution mais que, par la suite, des fonds au titre de l'appui technique ont été débloqués au stade de la programmation. Au stade de l'exécution, on a veillé à ce que les institutions spécialisées puissent intervenir dans les secteurs de programmes pour lesquels il n'existait pas de capacité locale confirmée. Une importance particulière a aussi été attachée à l'évaluation des capacités locales d'exécution, encore davantage peut-être que par le passé.

La représentante du PNUD précise qu'elle consacre à peu près 40 % de son temps à la coordination. En ce qui concerne le bureau du PNUD, de très bons résultats sont aussi attendus des membres du personnel, ce qui est particulièrement important dans un pays comme le Sénégal où le programme du PNUD a un rôle vital à jouer.

En réponse à la question posée par le représentant du Royaume-Uni au sujet de la note de stratégie de pays, elle dit que le Ministère de l'économie, des finances et du plan a accepté de former un comité composé de représentants du système des Nations Unies et de l'administration sénégalaise. Toutefois, le Gouvernement n'a pas encore défini les modalités légales de ratification des conclusions du comité.

En réponse aux questions posées par les représentants du Royaume-Uni et de la France à propos de locaux communs, l'oratrice dit que le Sénégal a fait don aux organismes des Nations Unies d'un vaste terrain utilisable à cette fin. Les plans sont prêts mais le financement n'a pas encore été trouvé. Si tous les organismes des Nations Unies à Dakar étaient réunis sous un même toit, cela faciliterait certainement la coordination et le dialogue mais certains de ces organismes occupent déjà des locaux qui leur sont fournis gratuitement par le Gouvernement et qu'ils ne souhaitent peut-être pas quitter.

En réponse aux questions soulevées par l'observateur de la Suisse, l'oratrice dit que tous les organismes n'accordent pas le même degré d'autonomie budgétaire aux autorités nationales. Certains n'interviennent qu'au stade de l'audit tandis que d'autres conservent l'intégralité du contrôle financier des projets. La représentante du PNUD a pris note de la suggestion concernant la présentation sous forme de brochure de l'exemple du Sénégal.

En réponse à la demande de précision du représentant des Pays-Bas à propos de la coopération entre la Banque mondiale et le PNUD, la représentante du PNUD dit que le Sénégal a choisi d'adopter l'approche du Groupe consultatif de préférence à celle de la table ronde et que la Banque mondiale et le PNUD sont coprésidents du Comité des donateurs pour le Sénégal. Au niveau de la programmation, la coordination des programmes de lutte contre la pauvreté et, dans une moindre mesure, celle des programmes concernant la gouvernance sont déjà passées dans les faits. Toutefois, cette coordination intéresse non seulement le PNUD et la Banque mondiale mais tout le système opérationnel.

Revenant sur les observations du représentant de la France, la représentante du PNUD dit que les coordonnateurs résidents et les chefs des agences locales doivent être jugés à l'aune de leur attachement à la coordination.

L'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique a offert des possibilités exceptionnelles de coordination et a joué un rôle de catalyseur des activités entreprises avec d'autres donateurs. En janvier 1997,

un groupe d'information consacré à la promotion de l'éducation a été créé avec le soutien vigoureux de la mission de coopération de la France.

M. COULIBALY (Fonds des Nations Unies pour la population), répondant à la question posée par le représentant du Canada au sujet de la coopération entre le FNUAP et les autres organismes au niveau de la programmation, précise que les réunions consacrées à l'examen des programmes et à l'élaboration de la stratégie se tiennent avec la participation de tous les partenaires du développement dans le domaine de la population, pour réexaminer les programmes passés, planifier les programmes à exécuter au cours des cinq années suivantes et déterminer si le Gouvernement a besoin d'une assistance technique des organismes des Nations Unies ou des ONG.

A titre d'exemple, au Sénégal, 65 % des programmes du FNUAP sont exécutés par le Gouvernement ou par des ONG sénégalaises, 25 % par le système des Nations Unies, en particulier par l'UNESCO, et 10 % par le FNUAP, essentiellement au titre des achats et de la formation.

En réponse aux points soulevés par l'observateur de la Suisse, le représentant du FNUAP dit que la coordination est facilitée du fait que 16 organismes ont un bureau à Dakar et que, dans de nombreux cas, il s'agit d'un bureau régional couvrant plusieurs pays.

Revenant sur une suggestion du représentant de la France, il dit que plutôt que d'échanger des membres de leur personnel, les organismes se demandent réciproquement de l'aide pour l'élaboration de documents de base et de programmes.

Il reconnaît qu'il serait utile de regrouper tous les organismes sous un seul toit, mais que quelques problèmes se posent à cet égard et qu'en tout état de cause des locaux communs ne garantissent pas la coopération; on peut dire de même que la coopération ne dépend pas de locaux communs.

Enfin, le représentant du FNUAP pense, comme le représentant de l'UNICEF, que le coordonnateur résident doit coordonner plutôt qu'agir en dictateur. Tel a été le cas au Sénégal et cela a donné des résultats encourageants.

M. SOBHY (Fonds des Nations Unies pour l'enfance), en réponse aux questions posées par les représentants du Canada et du Royaume-Uni, dit que l'UNICEF va envisager la possibilité d'évaluations communes.

Au représentant du Royaume-Uni qui a souhaité des précisions à propos des cycles de programmation, le représentant de l'UNICEF dit que le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF ont harmonisé leurs programmes avec le plan de développement national du Sénégal.

L'UNICEF est favorable à l'idée de locaux communs qu'il étudiera avec d'autres organismes. Il faut toutefois être très attentif à l'aspect financier de la question; des problèmes se sont posés dans quelques cas où des locaux communs ont été installés.

Il faudrait procéder à une évaluation des domaines dans lesquels les services communs devraient être renforcés. La Coordonnatrice résidente a mentionné les services d'achat mais il faut aussi renforcer la sécurité.

Revenant sur la suggestion faite par l'observateur de la Suisse, l'orateur dit que l'UNICEF pourrait effectivement présenter des propositions concrètes pour la publication d'une brochure qui exposerait les résultats de la coordination au Sénégal à l'intention des autres pays.

En réponse à la question du représentant de la France au sujet des critères souhaitables pour la réussite du système, le représentant de l'UNICEF dit qu'il existe déjà un profil définissant les compétences et l'expérience nécessaires pour un poste de coordonnateur résident et que, si le PNUD en faisait la demande, d'autres institutions pourraient soumettre leurs points de vue à ce sujet.

Il a été question de la foi des institutions spécialisées dans la coordination; sur ce point, le représentant de l'UNICEF dit qu'il existe déjà à Dakar une culture de coordination que les nouveaux organismes arrivant sur place adoptent rapidement. Cette culture peut être rendue encore plus efficace par l'organisation de journées d'étude qui permettent aux chefs de bureaux des organismes de discuter des problèmes de coordination; ceux-ci peuvent aussi tenir des réunions d'information à l'intention de leurs collègues d'autres organismes.

Le représentant de l'UNICEF ajoute qu'il a participé à la réunion qui s'est tenue à New York sur les programmes d'excellence; il suggère que les autres organismes examinent leurs méthodes de travail et déterminent des moyens de les améliorer.

Mme ZAOUDE (Fonds de développement des Nations Unies pour la femme), répondant à une question du représentant du Royaume-Uni, dit que, sur le terrain, la démarche d'équité entre les sexes est d'une grande importance et nécessite une coordination interinstitutions. Un certain nombre d'organismes ont pour mandat d'incorporer dans leurs programmes les questions de parité entre les sexes et l'UNIFEM s'emploie à renforcer les pôles d'activité des diverses institutions dans ce domaine. L'UNIFEM participe à l'élaboration de notes de stratégie de pays et à d'autres mécanismes de coordination et veille à ce que les questions de parité entre les sexes soient

réellement prises en considération lors de l'élaboration des programmes et sur le terrain.

La responsabilité de la coordination incombe au premier chef aux gouvernements; il est plus difficile au ministère chargé des questions de parité des sexes de trouver des sources de financement pour cette démarche d'équité entre les sexes que pour des programmes spécifiques.

Plusieurs programmes de l'OIT au Sénégal ont été transférés au Gouvernement; dans bien des cas, surtout s'il s'agit d'initiatives à prendre localement, ce sont les ONG sénégalaises qui sont le mieux placées pour intervenir. La création de capacités au niveau national est essentielle et l'UNIFEM a participé à l'élaboration de programmes de formation aux problèmes d'équité entre les sexes dans le cadre de l'Ecole de journalisme et, avec le Ministère français de la coopération, dans le cadre d'institutions nationales s'occupant des problèmes de violence.

M. SANGONE (Banque mondiale), revient sur les précisions demandées par les représentants du Royaume-Uni et des Pays-Bas et dit qu'il faut faire davantage d'efforts dans les domaines de la durabilité et de la création de capacités.

Bien souvent les programmes d'investissement ne tiennent pas compte des dépenses renouvelables, en particulier si la situation macroéconomique est instable. La Banque mondiale et le PNUD pourraient fournir une aide à la création de capacités dans les domaines de la programmation et de l'investissement, en coopération avec les ministères de l'économie, des finances et du plan, et de la modernisation, de la technologie et de la fonction publique.

En réponse à la question du représentant des Pays-Bas, le représentant de la Banque mondiale dit que la Banque coopère efficacement avec le PNUD sur les problèmes liés à la pauvreté. Elle a procédé par exemple à une évaluation de la pauvreté pour déterminer les régions et les groupes de population les plus fortement touchés au Sénégal, afin de fournir au Gouvernement les informations nécessaires à l'élaboration d'une stratégie dans le cadre d'un programme de lutte contre la pauvreté du PNUD.

M. TANKARI (Organisation mondiale de la santé), répondant à une question du représentant du Royaume-Uni au sujet du renforcement des capacités pour la lutte contre le SIDA, dit que la prévalence du SIDA au Sénégal est très faible, mais que les pouvoirs publics attachent une grande importance au problème. Le programme national de lutte contre le SIDA a un coordonnateur excellent qui a même pu étendre le processus de coordination au niveau

sous-régional. La participation des Nations Unies ne semble pas vraiment nécessaire mais l'OMS a décidé de contribuer aux efforts nationaux en créant un groupe thématique chargé de coordonner les activités des divers organismes des Nations Unies.

Mme d'ALMEIDA (Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues) dit que le PNUCID est le dernier en date des programmes à s'installer au Sénégal et qu'une coordination parfaite s'est établie avec les autres organismes.

En réponse à la question du représentant du Bangladesh, l'oratrice précise que le PNUCID a des programmes dans 27 pays et que l'expérience du Sénégal pourrait facilement être reproduite ailleurs. Au niveau sous-régional, le PNUCID a institué des programmes de prévention dans des établissements d'enseignement au Cap-Vert, en Gambie et en Guinée-Bissau, ainsi qu'au Sénégal et a reçu une contribution spéciale du Gouvernement danois pour favoriser l'instauration d'une véritable coordination interinstitutions en vue de réduire la demande de drogues.

La séance est levée à 18 h 10.
